



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de FILLIERE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Tom Morel, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 77 - Présents : 40 - Pouvoirs : 11 - Votants : 51

Présents : ALAIS I. - ANDREOLI C. - ANSELME C. - ARBEZ D. - AUGY A-L. - BERNARD-GRANGER N. - BERTHOLIO C. - BOCQUET Christophe - BOCQUET Jacques. - BRUILLOT S. - BURNET C. - CARREZ E. - CARRIER J-M. - CHALLUT N. - CHAPOTOT C. - CHATELARD A. - DAUBERCIES M-C. - DELETRAZ A. - DELILLE M. - DUPERTHUY J. - DUPONT D. - DURET Christian - FAVRE-DEREZ R. - FAYOUX M. - FILLARD C. - GURLIAT-CLERC C. - JACOB C. - LAMBERSENS P. - LARMURIER C. - LAYDEVANT C. - MACHEDA P. - MAXENTI J-C. - NICOLAZZO G. - NOVEL C. - PIQUOT X. - PONTAIS M. - REVIL J-L. - RITTAUD A. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J-Y.

Excusés : ALESINA C. (pouvoir à BOCQUET Jacques) - BELLEVIN-MUGNIER P. (pouvoir à GURLIAT-CLERC C.) - BOUCHET R. (pouvoir à PONTAIS M.) - COICAUD C. (pouvoir à ALAIS I.) - CUILLIERE C. (pouvoir à ROPHILLE C.) - CURZILLAT L. (pouvoir à CHAPOTOT C.) - DEMOLIS JP. (pouvoir à CARRIER J-M) - FAVRE-FELIX D. (pouvoir à MAXENTI J-C) - FOSSATI-ROYON M-H. - ODORICO L. (pouvoir à ANSELME C.) - RIBIOLLET C. (pouvoir à BERTHOLIO C.) - TILLOY D. - VILLEMAGNE M. (pouvoir à RUBIN-DELANCHY J-Y).

Absents : ANTHOINE D. - AVET LE VEUF E. - BONGOAT J-B. - BRUSSOZ M-C. - CARRE P. - COLLE P-Y. - CONVERS Bertrand - CONVERS Christophe - DECHAMBOUX J. - DESBIOLLES P. - DUPENLOUP C. - DURET Carole - GARCIA A. - GRANDCOLAS N. - LE GLON V. - LHUILLIER S. - MAILLY C. - MARTIN N. - METRAL-BOFFOD M-L. - NOEL S. - SELLECHIA M-P - VEDOVINI C. - VINDRET R. - VOGLER A.

Secrétaire de séance : DAUBERCIES Marie-Claude.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/04/2018

Date d'affichage : 04/04/2018

INFORMATION PREALABLE : le point n°9, inscrit à l'ordre du jour et intitulé « Régularisation foncière chemin de Chez l'Alban, commune déléguée de Thorens-Glières » est annulé.

Le Conseil Municipal :

- Avec quatre voix contre et cinq abstentions, **APPROUVE** l'institution de la **taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles sur l'ensemble du territoire de Fillière, à l'exception de Saint-Martin-Bellevue jusqu'à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme.** Cette taxe est égale au **prix de cession diminué du prix d'acquisition** et auquel est appliqué un **taux de 10%** ;
- Avec huit voix contre et trois abstentions, **ATTRIBUE** le **marché public de « Création d'un terrain de football synthétique »** aux entreprises et montants indiqués, ci-dessous :
 - Lot n°1 « Réalisation d'un gazon synthétique » : groupement LAQUET/BERLIOZ pour un montant de 672 798, 56 € HT ;
 - Lot n°2 « Fourniture et pose d'équipements sportifs et de clôtures » : entreprise BERLIOZ pour un montant de 79 995, 90 € HT
 - Lot n°3 « Fourniture et pose d'éclairage » : entreprise GUY CHATEL pour un montant de 82 988, 33 € HT ;

- Avec trois voix contre, **APPROUVE le règlement intérieur et les tarifs** tenant compte du retour à la semaine de 4 jours d'enseignement, **pour les centres de loisirs à compter de la rentrée 2018** ;

A l'unanimité,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 12 mars 2018 ;
- **APPROUVE** les compléments apportés au régime des **Autorisations Spéciales d'Absence (ASA)** concernant les **modalités d'octroi et les conditions de prise en charge des frais de transport occasionnés** pour la participation des agents aux concours et examens administratifs ;
- **APPROUVE** les compléments apportés au **RIFSEEP** concernant l'**élargissement de son champ d'application aux agents en contrat à durée indéterminée** ainsi que la mise à jour du tableau listant les postes côtés ;
- **APPROUVE** la création d'un emploi permanent, à temps complet, de responsable du service **Voirie Réseaux Divers (VRD)**, cadre d'emploi des **techniciens territoriaux** (catégorie B), **dès le 1^{er} juillet 2018**, afin d'**anticiper le départ à la retraite de l'agent actuellement en poste** et ainsi d'**assurer une passation** ;
- **APPROUVE** le recrutement de deux agents contractuels sur emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activités (article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984), à savoir :
 - **Un-e chargé-e d'accueil pour l'agence postale** : 0,57 ETP, cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C), pour une période d'un an à compter du 22.05.2018 ;
 - **Un-e assistant-e comptabilité** : temps complet, cadre d'emploi des adjoints administratifs, pour une période d'un an à compter du 01.07.2018 ;
- **APPROUVE** le recrutement d'agents contractuels pour accroissement saisonnier d'activité (**accueil collectif de mineurs pour les vacances d'été**), le nombre d'animateurs dépendant du nombre d'inscriptions définitives, son appréciation étant confiée à M. le Maire ;
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des emplois permanents et des effectifs de la collectivité, afin notamment d'y intégrer les mouvements intervenus depuis la dernière actualisation en date du 15 janvier 2018 ;
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer une **convention avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour le recours au service des remplacements et missions temporaires**, afin de pouvoir assurer le remplacement momentané d'agents indisponibles ;
- **DECIDE** la fusion des deux entités forestières des **CCAS historiques d'Aviernoz et de Thorens-Glières**, afin de faciliter les procédures administratives et notamment la mise en application du plan d'aménagement. L'entité unique sera nommée « **Forêt du CCAS de Fillière** » ;

- **RETIRE la délibération n°2018-06 du 15 janvier 2018** actant la régularisation foncière « **Route de Chez Venant** », à Evires, à la demande de M. le Préfet de Haute-Savoie **pour illégalité au motif de l'absence d'une procédure d'enquête publique précédant le déclassement du chemin rural en cause** ;
- **DECIDE le lancement d'une procédure d'enquête publique pour le chemin rural dit « Chez Venant »**, à Evires, en vue de son déclassement partiel pour aliénation et création d'une nouvelle portion de voie ;
- **APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes pour divers achats** (fournitures, maintenance) **avec la commune de Nâves-Parmelan**, dont la commune de Fillière sera le coordonnateur ;
- **VALIDE la sollicitation**, auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie, **de subventions à hauteur de 50% des coûts** pour l'installation des modulaires au sein des écoles de Saint-Martin-Bellevue et des Ollières (116 895,60€ HT) ainsi que pour l'achat de matériels informatiques au sein des écoles publique d'Aviernoz, Evires et Les Ollières (147 776,50€ HT), **dans le cadre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires (FDĐT) 2018** ;
- **APPROUVE la restitution à l'Etat des montants suivants, perçus au titre de la Taxe Locale d'Équipement** (remplacée depuis le 1^{er} mars 2012 par la Taxe d'Aménagement) **appliquée à des permis de construire accordés par les communes historiques à l'époque et abrogés par la suite** :
 - 267 € pour le PC 120 09X0008 (Evires) ;
 - 427 € pour le PC 282 11X0041 (Thorens-Glières) ;
 - 1 248 € pour le PC 022 10X0002 (Aviernoz) ;
- **AUTORISE la rétrocession d'une concession funéraire**, située dans le columbarium du cimetière des Ollières, **à la commune de Fillière** en raison du déplacement de l'urne dans un caveau familial ;
- **AUTORISE M. le Maire à négocier le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie** ;



Le Maire

Christian ANSELME

Affiché le :